

COMPTE-RENDU de la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL MERCREDI 18 DECEMBRE 2019

L'an deux mil dix-neuf, le dix-huit décembre à vingt heures trente, les membres du conseil municipal, dûment convoqués, se sont réunis dans la salle de réunions du n°02 rue des Mollus, sous la présidence de Monsieur René BEGUIN, Maire.

Présents : Claudine GEORGES-LECOMTE, Fabienne LANGRAND, Jean-Marie DUCHENE, Christian BLIN, Jean-Claude CAROUX, Bernard HAMARD, Catherine BIRONNEAU, Nelly CORDEAU, Thierry NOZIERES, Florence BILLAULT-FRANCOIS, Annie TOULLIC, Didier PICARD.

Absents excusés : Virginie WILHELM (pouvoir à Catherine BIRONNEAU).

Absents : Yann BERRUET, Pauline PETIT.

PARTICIPATION CLASSES DE NEIGE ET DECOUVERTE

Le maire expose au conseil municipal que les classes de CE2-CM1-CM2 partent en classe de découverte ou classe de neige au cours du cycle soit tous les 3 ans. La participation des élèves est souhaitable et la collectivité est sollicitée pour apporter une aide financière aux familles.

Le conseil municipal **VOTE** la participation communale à 120 euros par élève, **DECIDE** que cette aide sera versée une seule fois dans la scolarité de l'enfant.

DECISIONS MODIFICATIVES AU BUDGET 2019

Le Conseil municipal **VOTE le virement de crédit** ci-après au budget 2019 :

- Dépense :	Article 022 (dép. imprévues)	- 12 840.00 €
	Article 739223 (FPIC)	+ 12 840.00 €

REGLEMENT DU CIMETIERE COMMUNAL

Le maire expose au conseil municipal que suite à la signature du contrat avec la société ELABOR spécialisée dans la gestion de la législation funéraire et des cimetières, un nouveau projet de règlement du cimetière communal de Corquilleroy a été rédigé selon la réglementation en vigueur.

Le conseil municipal **VOTE** l'annulation de tout document antérieur se rapportant au règlement du cimetière communal, **VOTE** le règlement du cimetière communal de la commune de Corquilleroy.

TARIFS CIMETIERE COMMUNAL

Le conseil municipal **VOTE** le maintien des tarifs du cimetière communal comme suit :

- Concession 30 ans	120 euros
- Concession 50 ans	240 euros
- Case columbarium 30 ans	1 100 euros
- Case columbarium 50 ans	1 300 euros
- Caveaux cinéraires 30 ans	1 000 euros
- Caveaux cinéraires 50 ans	1 200 euros
- Participation aux frais de gravure à l'espace de dispersion	50 euros

VOTE les nouveaux tarifs ci-après :

- Occupation du caveau provisoire	10 euros par jour
- Concession temporaire de 15 ans	100 euros

DROIT DE PREEMPTION SUR LA VENTE DU CANAL D'ORLEANS

Le conseil municipal *DECIDE* de ne pas exercer le droit de préemption de la commune sur le projet d'acquisition du Canal d'Orléans.

DENOMINATION DE VOIE COMMUNALE « RUE MAURICE GUENOT »

Le conseil municipal, après accord de la famille de l'ancien maire Monsieur GUENOT, *NOMME* la nouvelle voie reliant la rue des Mollus à la rue Victor Farnault « RUE MAURICE GUENOT »

INFORMATION DES MARCHES DELEGUES AU MAIRE

Le conseil municipal prend connaissance des opérations pour la période du 26 octobre au 10 décembre 2019.